Inauguration du parking sécurisé poids lourds SANEF de Saint Hilaire Cottes (A26) / Jeudi 4 Juin à 11H

Canton d'Aire-sur-la Lys

1) Signalisation touristique sur A26

Les panneaux d'information touristique présents le long de l'A26 sont vieillissants et en très mauvais état. Plusieurs échanges techniques ont eu lieu entre le Département et Sanef depuis quelques années. Certains panneaux ont été remplacés à l'identique (exemple Vimy), et de nouveaux panneaux ont été installés (Béthune, Bassin Minier, Louvre Lens), avec un financement Sanef et local sur certains (commune, musée du Louvre, …), le Département n'a pas participé. De nouvelles règles techniques d'implantation limitent le nombre de panneaux qu'il sera possible de remplacer en complément.

Un travail technique a été mené en 2022 avec la DDAE et les MDADT pour proposer plusieurs scénarios d'implantation de panneaux pour chacun des sens de circulation. Ces scénarios ont été présentés au vice-président en charge du tourisme de l'époque, sans qu'il n'ait pu y avoir d'arbitrage.

Il s'agit d'un enjeu important pour l'attractivité du territoire, l'A26 subit un trafic en constante augmentation, et ces panneaux peuvent être une vitrine intéressante pour valoriser le Département.
Pour avancer sur ce dossier, 2 volets seraient à arbitrer :

- Définir le nombre de panneaux et les thématiques à retenir. Ce point peut être travaillé avec les VP en charge du tourisme et de la voirie.
- Définir les modalités financières. Le coût global était estimé par Sanef en 2022 à 350 k€, dont 50% à financer localement ; pour financer les 175 k€ restant, plusieurs options sont proposées :
    - Financement à 100% par le Département, soit 175 k€

- Financement à 50% par le Département, et 50% par les EPCI concernées, au titre de leur compétence « tourisme », coût pour le Dpt 87,5 k€
- Financement à 100% par les EPCI. Coût pour le Dpt : 0k€. Cette option ne permettra pas au Département d'agir pour mettre l'accent sur des sites que l'on souhaiterait absolument valoriser. Le travail sera alors mené directement entre Sanef et les EPCI.

2) Renouvellement des concessions autoroutières

L'ensemble des concessions autoroutières se terminent à partir de 2031. La première concernée sera la concession Sanef, qui arrive à terme le 31 décembre 2031. Les enjeux sont majeurs, puisque ces concessions permettent une recette nette pour l'Etat de 5Mds€ environ, affectée au budget général, et donc qui n'est pas fléché vers la route.

Le renouvellement de la concession Sanef présente plusieurs enjeux :

- Un enjeu local autour d'Arras, porté fortement par la CUA auprès de l'Etat. Un comité de pilotage est organisé à ce sujet par le Préfet du Pas-de-Calais le 17 juin. L'objectif pour la CUA est d'obtenir la gratuité de 2 tronçons autoroutiers (Wancourt-Fresnes sur l'A1 et Fresnes-Thélus sur l'A26), pour favoriser le contournement Est d'Arras, en particulier par les PL. Le Département a cosigné en 2021 un courrier au ministre pour solliciter cette gratuité. La réponse avait orienté principalement vers un financement annuel de cette mesure estimé à15M€/ an par les collectivités locales. L'enjeu dans la nouvelle concession est de solliciter cette gratuité dans le contrat de départ.
- Un enjeu lié au financement de la route. La route manque de ressources de financement pour l'entretien et le développement du réseau, en particulier des 380 000 km de routes départementales. Une requête est portée depuis plusieurs années par Département de France (notamment lors de la conférence Ambition France Transports de 2025). Cette dernière a débouché sur un projet de loi-cadre de financement des infrastructures de transport, dont la principale crainte pour les gestionnaires routiers est que les recettes générées par la route, dont les péages autoroutiers, soient principalement voire exclusivement

fléchées vers le ferroviaire, au détriment de la route, support de la voiture, et des transports en commun et de la mobilité douce… L'une des solutions pourrait consister à élargir le périmètre des concessions autoroutières (sans nouvelle barrière de péage), pour intégrer des routes nationales et départementales à fort trafic, pour en assurer leur entretien. Une autre option serait de reverser une partie de ces recettes (ainsi que tout ou partie des recettes des cartes grises, taxe sur les assurances, TICPE…) aux gestionnaires routiers, et en premier lieu les départements.

3) Montants des péages Sanef

Pour information, les véhicules départementaux ont réalisé près de 36 000 passages au télépéage Sanef en 2025, pour un montant d'un peu plus de 165 k€